

ENGAGEMENT FINANCIER 2022-2023

Nom et prénom du (des) responsable(s) payeur(s) :

Madame / Monsieur : _____

NOMS - Prénoms des élèves :	Classes 2022-2023	Ext.	D.P.	Int.

(Attention, nous n'autorisons pas de changement de régime en cours de mois)

ENGAGEMENT FINANCIER

_____ (*), s'engage à acquitter la totalité des frais annuels liés à la scolarité ainsi que toutes dépenses extra scolaires du ou des enfants bénéficiaires.

(*) préciser le(s) nom(s) du(des) parent(s) payeur(s)

Avec copie de l'avis
d'imposition

A votre appréciation

1 - Tarif :

A	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	---	--------------------------	---	--------------------------	---	--------------------------	---	--------------------------

Merci !

Nous réglerons : **ATTENTION CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES**

- **par prélèvements (à privilégier)** : mensuel / trimestriel / annuel (rayer les mentions inutiles)
- **autres** : espèces / chèque / virement sur notre compte Crédit Mutuel (rayer les mentions inutiles) IBAN / FR76 1810 6000 1994 9537 2405 038 / AGRIFRPP881

ATTENTION : Toutes les familles sont inscrites, par défaut, dans le tarif C.

Pour bénéficier des tarifs A et B, il vous faut fournir une copie de votre dernier avis d'imposition **sous enveloppe cachetée**, adressée au service comptabilité et la joindre au dossier.

2 - Don à la construction annuel (Indiquer le montant) : _____

Je souhaite recevoir un reçu fiscal 2022 : oui / non (rayer la mention inutile)

----- *Ce don va permettre de financer nos travaux au service des élèves* -----

3 - Cotisations APEL / RWANDA / UGSEL par an.

APEL : 22€ par famille, Rwanda : 4€ par famille., UGSEL : 3 € par élève

Elles s'ajouteront à votre facture en début d'année. En cas de refus d'adhésion, vous devez le signaler par écrit ou par mail (comptabilite@escr74.com) à la comptabilité avant le 15 septembre 2022.

4 - Assurance.

Dans le cadre des scolarités, l'établissement a contracté une assurance collective couvrant tous les élèves, en individuelle accident scolaire et extrascolaire (en cas de dommages causés à des tiers).

JOINDRE : un IBAN (RIB) et le mandat complété (pour toutes les familles y compris ceux qui réglent par prélèvement l'an dernier)

un chèque de 100.00 € pour le paiement du mois de septembre

libellé à l'ordre de «ESCR».

Les prélèvements automatiques **débuteront en octobre 2022.**

Signature(s) du(des) parent(s) payeur(s)

précédée(s) de la mention "lu et approuvé"